



Litige avec une entreprise

Par **roro57**, le **29/04/2016 à 18:27**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Voilà , j'ai fait venir une entreprise afin d'isoler ma maison et changer les fenêtres , pour ce faire les ouvriers ont du démonter des lattes de bois car la nouvelle fenêtre été plus grande que l'ancienne sauf qu'ils ont refusé de les remettre en place sous prétexte que cette prestation n'était pas compris dans le devis or ce dernier ne mentionnait pas le démontage des planche qui a pourtant eu lieux .
L'entreprise refuse de venir remettre ces planches.
Y a t'il moyens de les contraindre juridiquement
Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **29/04/2016 à 18:32**

Bonjour
Il y a surtout du grain à moudre dans le changement des ouvertures, il est rare que les fenêtres de rénovations soient plus grandes que celles d'origine dont l'encadrement reste en place.
Je ne vois pas pour ce qui me concerne de quelles lattes de bois vous parlez.

Par **roro57**, le **29/04/2016 à 18:35**

il s'agit de fenêtre type velux les ancienne n'étant pas de cette marque elles étaient de fait plus petites
Les lattes constituait l'encadrement toute la pièce est recouvertes de lambris bois

Par **morobar**, le **29/04/2016 à 18:44**

Il y a bien un moment où en visite d'évaluation, le prestataire a signalé le problème des fenêtres de toit et ce que cela impliquait sur le revêtement de la pièce sous toiture.
A mon avis l'entreprise aurait du EXPRESSEMENT exclure la réfection du lambris à défaut de le taxer.
Vous avez donc raison d'insister, c'est le prestataire le professionnel et non vous.